

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2018-458

Conseil communautaire du 14 décembre 2018

**OBJET :** Communes de Marseillette et de Montlaur - Demande de déclaration d'utilité publique pour les puits ancien et récent à Marseillette ainsi que pour le forage de l'Alzou et la source de la Bourdette à Montlaur.

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

**Participants**

Nombre de conseillers en exercice : 136  
Nombre de conseillers présents : 103  
Nombre de pouvoirs : 16  
Date de convocation : 7 décembre 2018

**Présents :** Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, RAYNAUD Christian, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, RUIZ Jean-Jacques, COMBETTES Roland, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, ILHES Pierre-Henri, RAPPENEAU Philippe, ADIVEZE Roger, SAINT-MARTIN Laury, DIMON Jacques, PISTRE Jean-Claude, CALVET Bernard, JALABERT Bernard, ESTEBAN Angel, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, SOUADKI Nasihra, PELIX Jean-Pierre, ANDRIEU Antonin, CAVAYE Lydie, ARIBAUD Jean-Louis, SAMPIETRO Michel, DE MAILHE DE SAINT MARTIN Jean-François, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, FOURCADE Robert, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, LARRUY Jacques, CAMEL Jean-Jacques, CLARY Paulette, CHEVRIER Philippe, KOENIG Max, ROVES Colette, BLASQUEZ Lélis, SEMAT Jean, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), BUSQUE Emile, RICARD Andrée, HERIN Danièle, PECH André, GALIBERT Jean-Louis, PELLEGRINI Maurice, BARTHES Any, ESCOURROU Paul, MAURY Michel, IUND Raymonde, GILS Denise, MARTEL Jean, SARRAN Serge, RUFFEL Henri, WIECK Renée, PICHARD Geneviève, DELL'AVANZATA Myriam, DELBREIL Geneviève, MOURET Danielle, BERNARD Marie-Christine, FABRE Jacques, ARIAS Placide, CAVERIVIERE Christian, ESTIVAL Alain, PUJOL André, JOURDA Gisèle, PHALIP Philippe, VALLIER Gérard, BERNEDE Jean-Paul, GLEIZES-RAYA Nadia, AGUILHON Jean-Louis, POUZENS Jean-Paul, VIEU Brigitte, GINIES Alain, RIGAUD Hélène, RIBERA Sébastien, SIÉ Didier, DUTHU Jean-Luc, DELAUR Gilles, BEDOS Xavier, CAMBRA Bernard, MONIER Denis, FAU Philippe, DRISS Jeannette, CAMPAGNARO Françoise, BES Jean-Louis, GARINO Jeannine, ZOCCARATO Michel, JEANSON Anne, DHUMEZ Patricia, GASC Laurence, MORIO Robert, FALCOU Thierry, ADIVEZE Denis, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), SANCHES Michel, BUSTOS David, LAREDJ Yazid.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs PROUST Michel (pouvoir à MOURET Danielle), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT MARTIN Laury), CLERGUE Philippe (pouvoir à ILHES Pierre-Henri), VALLIERE Pascal (pouvoir à PITON Yolande), JULIEN Jean-Luc (pouvoir à COMBETTES Roland), DESTREM Pierre, CASSIGNOL Jean-Louis (pouvoir à BONNET André), COMBES Georges, TARLIER Alain, SARRAIL Jean-Luc (pouvoir à DELBREIL Geneviève), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), DENUX Monique (pouvoir à ARIAS Placide), EININGER Nicole (pouvoir à CAMEL Jean-Jacques), CHESA Isabelle (pouvoir à BES Jean-Louis), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à DE MAILHE DE SAINT

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MARTIN Jean-François), LE CORRE Angélique, BARDOU Magali (pouvoir à LAREDJ Yazid), ARNAUDY Olivier (pouvoir à MENASSI Eric), BLANC Florence (pouvoir à ESCOURROU Paul).

Partis en cours de séance : Madame RIVEL Tamara (pouvoir à CARBONNEL Didier).

Absents : Mesdames et Messieurs CARRE-SCHNEIDER Annick, AUDIER Christian, DORMIÈRES Marc, PERALLON Jacques, SAÏSSET Jean-François, ROGER Christine, PEREZ Jean-Claude, MAMOU OULAHCENE Yamina, IBANEZ Roger, MAURETTE Martine, DELGADO Fernand, FLAMANT Lucien, ALBAREL Arnaud.

M. Thierry FALCOU est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

La protection de la ressource en eau est une priorité pour la production d'eau potable. Contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles, la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 instaure ainsi des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Déterminés par déclaration d'utilité publique, des périmètres de protection sont en effet instaurés autour des captages d'eau après une procédure technique et administrative.

Plusieurs étapes composent la procédure de protection d'un captage :

- Etudes hydrologiques et hydrogéologiques complètes proposant des périmètres de protection des captages concernés,
- Avis sanitaire d'un l'hydrogéologue agréé,
- Enquête publique,
- Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.

Par délibération du conseil municipal du 21 juillet 2011, la commune de Montlaur a engagé les études hydrologiques et hydrogéologiques nécessaires à la délimitation des périmètres de protection du forage de l'Alzou et la source de la Bourdette.

De même, par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2012, la commune de Marseillette a engagé le même type d'études en vue de la protection des puits récents et ancien.

Désormais, il convient de procéder à la demande de déclaration d'utilité publique pour les puits Neuf et Récent à Marseillette ainsi que pour le forage de l'Alzou et la source de la Bourdette à Montlaur.

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Eau et assainissement » réunie le 4 décembre 2018.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	119	
Abstention(s) :	7	Mmes DRISS, DELL'AVANZATA, MM. ARIBAUD, BLASQUEZ, CAMEL+ pouvoirs Mme EININGER, M. AUDIER
Refus de participer au vote :	0	
Suffrages exprimés :	112	
Pour :	112	
Contre :	0	

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet afin d'instaurer les déclarations d'utilité publique, après enquêtes publiques.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne

122

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20181214-DCC-2018-458-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

